

222C1508
FR0000032302-FS0451

16 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MANUTAN INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juin 2022, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion¹ (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 juin 2022, le seuil de 5% du capital de la société MANUTAN INTERNATIONAL et détenir, pour le compte desdits fonds, 380 174 actions MANUTAN INTERNATIONAL représentant 380 176 droits de vote, soit 4,99% du capital et 2,88% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MANUTAN INTERNATIONAL sur le marché.

¹ Société contrôlée par la Compagnie Financière Lazard Frères. La société Lazard Frères Gestion a déclaré agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 7 613 291 actions représentant 13 202 691 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.